



Tél : 40 544 354 / 40 544 366 – e-mail : support.dsi@administration.gov.pf - @ : www.tauturu.gov.pf

ORGANISME DEMANDEUR :

Nom du Ministère / Direction / Service (sigle)* :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AGENT ATTRIBUTAIRE :

Nom de naissance / usage* :

Fonction :

Prénom* :

Téléphone bureau* :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA LIVRAISON (Ile-Commune-Bâtiment-Etage-Bureau) :

MATERIEL PERIPHERIQUE¹ :

- Imprimante²
- Scanner
- Ecran³

MOTIF DE LA DEMANDE* : *(Dans l'objectif de rationalisation des équipements et des budgets, les photocopieurs et/ou imprimantes en réseau sont privilégiés aux périphériques individuels. Consulter la circulaire d'exécution budgétaire avant de procéder à une demande).*

VALIDATION PAR LE MINISTERE / DIRECTION / SERVICE

Date* :

Nom du signataire* :

Cachet* :

Signature* :

NB : * information obligatoire

1. Les dotations de matériels périphériques sont définies suivant la politique de dotation de la DSI
2. Les consommables sont à la charge des ministères / directions / services
3. Les doubles affichages seront traités au cas par cas

- ✓ Portail Tauturu [GLPI - Authentication \(gov.pf\)](#)
- ✓ Charte informatique [Charte informatique – DSI \(service-public.pf\)](#)
- ✓ Le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) [Protection des données \(RGPD\) – DSI \(service-public.pf\)](#)
- ✓ Circulaire d'exécution budgétaire de la DSI pour l'exercice 2023 [Circulaire d'exécution budgétaire – DSI \(service-public.pf\)](#)